

Intervention de Monsieur Louis GAUTIER aux Assises des Industries de la  
sécurité,

Paris, 20 septembre 2016

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Ile de France,

Monsieur le Directeur général des entreprises, cher Pascal Faure,

Monsieur le Président du Conseil des industries de la confiance et de la sécurité, cher Marc Darmon,

Monsieur le sénateur, cher Jacques Gautier,

Mesdames, Messieurs les chefs d'entreprise,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le président, de ces mots de bienvenue et de nous accueillir dans cette magnifique salle des lustres de la chambre de commerce et d'industrie de Paris – Ile de France. Son décorateur, Jacques Emile Ruhlmann, soutint un jour, en pensant sans doute un peu trop fortement à lui-même, que « quand un problème est bien posé et qu'un homme de génie s'y attèle, il est bien rare de ne pas produire un chef d'œuvre ». Pour l'instant, en ce qui concerne l'avenir de la filière des industries de sécurité de notre pays auquel ces assises sont consacrées, je constate que le problème est bien posé, et par des hommes compétents, si j'en juge à la qualité des intervenants et à cet auditoire.

Pourquoi ces assises des industries de sécurité ? Pour valoriser un bilan et pour tracer la suite de notre feuille de route.

L'organisation de la filière des industries de sécurité, initiée il y a seulement trois ans afin de renforcer la compétitivité de ce secteur et d'améliorer le dialogue public-privé entre l'Etat, les opérateurs, les industriels et les laboratoires, a effectivement débouché sur de premiers résultats. Différents comités de travail, auxquels vous êtes nombreux à avoir participé, ont permis de dégager des propositions et de lancer des projets selon les premières orientations données par les deux feuilles de route du CoFIS, dont la dernière fixait quatre axes d'effort pour 2016-2017 :

- fédérer et valoriser tous les acteurs de la filière, et en particulier les PME ;
- développer une offre innovante et adaptée ;
- renforcer la base industrielle de sécurité ;
- faciliter l'accès des entreprises au marché national et à l'export.

Dans plusieurs domaines, des résultats significatifs ont d'ores et déjà été obtenus avec :

- la définition d'une première expression du besoin multisectorielle ;
- le lancement de trois démonstrateurs (dans les domaines des radiocommunications sécurisées, de la cybersécurité, de la vidéo-surveillance intelligente) ;
- la mise en œuvre d'actions à l'export (rencontres de Mexico) ;
- l'obtention par la France de la présidence du groupe ISO sur la sécurité intérieure.

En trois années, la filière de la sécurité s'est ainsi imposée comme une composante de la politique industrielle nationale. Mais je laisse le soin à Pascal Faure de revenir plus en détail sur ce point.

Ces premiers succès donnent corps à un impératif plus vaste : la consolidation des industries de sécurité dans notre pays doit en effet permettre de répondre efficacement aux défis de notre sécurité nationale.

Confrontés sur notre sol à une menace terroriste sans précédent depuis un demi-siècle — menace qui se caractérise par la brutalité des procédés employés, la diversité des profils des assaillants et la pluralité des cibles visées —, il est important de durcir systématiquement nos dispositifs de protection et d'envisager des solutions technologiques robustes et innovantes, notamment pour compléter la vigilance humaine ou y suppléer.

La lutte contre le terrorisme est bien désormais l'objectif. Mais cet objectif s'inscrit au cœur d'impératifs génériques définis par le livre blanc de 2013 : la sécurité générale du citoyen, la protection des infrastructures, la gestion de crise et la cybersécurité. A cela s'ajoute des défis à venir comme le développement de technologies liées à la notion de « ville intelligente ». Je pense à cet égard à l'enjeu du grand Lyon sur lequel M. Gérard Collomb reviendra cette après-midi.

Dans ce contexte, pour accroître l'efficacité de nos dispositifs de protection, pour améliorer nos moyens de détection et de surveillance, pour renforcer notre cyberdéfense, il faut que des produits de confiance, performants et au juste coût voient le jour.

Le financement de l'innovation est donc une question cruciale. C'est pourquoi il convient de se féliciter de l'appel à projet des « Projets industriel d'avenir » (PIAVE) du deuxième programme d'investissement d'avenir (PIA-2) qui permettra la mise en place de cinq nouveaux démonstrateurs sur des sujets clés pour la protection de notre pays.

En liaison avec le Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) auquel le SGDSN a contribué, deux d'entre eux seront consacrés à l'élaboration de plateformes d'évaluation technique et opérationnelle des nouvelles technologies dans les domaines :

- de la protection des lieux publics, des gares et des aéroports ;
- et du renforcement de la protection des sites sensibles, à l'instar des sites Seveso.

Les autres démonstrateurs porteront sur l'identité numérique, la sécurité des futures villes intelligentes et la cybersécurité des systèmes industriels.

L'appel à projet pour ces démonstrateurs sera lancé dans les prochains jours. A l'issue, les propositions retenues devront faire l'objet d'une valorisation au plan national, mais aussi international, comme vitrine technologique de notre savoir-faire.

Au-delà de cette première action au sein du PIA-2, le Cofis a par ailleurs obtenu que la filière des industries de sécurité occupe une place particulière dans le futur troisième programme d'investissement d'avenir (PIA-3). J'y ai moi-même veillé en rencontrant pour l'en convaincre, le commissaire général à l'investissement, M. Louis Schweitzer.

Pour la première fois, en effet, la sécurité a été reconnue comme une thématique à part entière au sein de ce nouveau programme dont l'enveloppe budgétaire devrait être de l'ordre de dix milliards d'euros.

Cette évolution notable permettra de nombreuses avancées et en particulier :

- de consolider la filière et les acteurs de la sécurité (mise en place de fonds publics/privés spécialisés ; promotion de start-up) ;

- de démontrer le potentiel technologique de la filière et de disposer de références à l'export (en favorisant la rencontre entre l'offre et le besoin ; en lançant de véritables démonstrateurs à grande échelle) ;
- de préparer l'avenir par le développement de la recherche (en particulier via la création d'un Institut de Recherche Technologique dédié à la sécurité) ;
- de soutenir la diffusion des technologies ;
- et enfin d'encourager le dynamisme des régions.

Face à cet afflux de moyens sans commune mesure avec ceux dont nous avons disposé jusqu'à ce jour, il convient de réfléchir à la meilleure manière de structurer davantage la filière des industries de sécurité pour aller au-delà des simples initiatives ponctuelles.

Pour cela, il convient au plan national de bien cerner, puis d'exprimer les besoins, afin de dégager des axes assurant le développement de produits et de solutions qui répondent à la demande des opérateurs tout en mettant en relation les grands groupes, les entreprises de taille intermédiaire et les PME.

Les succès récents enregistrés dans le domaine des drones plaident en ce sens. Sur cette question nouvelle, un travail interministériel efficace a été mené sous l'impulsion du SGDSN. Il a permis d'importantes avancées sur le plan réglementaire comme technologique, avec le développement de démonstrateurs en matière d'interception et de brouillage.

Une approche similaire pourrait être promue dans le domaine des industries de sécurité afin de tirer pleinement profit du PIA-3, et j'effectuerai des propositions en ce sens à la prochaine réunion du Cofis.

Voici les quelques perspectives que je souhaitais partager avec vous. Permettez-moi de conclure en saluant ceux qui ont contribué à l'organisation de cette journée, notamment Jacques Roujansky, délégué général du Conseil des Industries de la Confiance et de la Sécurité, et Thierry Delville, Délégué ministériel aux industries de sécurité, ainsi que toute l'équipe qui, autour du préfet Pascal Bolot, en charge de la direction Protection et Sécurité de l'Etat du SGDSN, s'est mobilisée pour faire de cette journée un succès.